

RDA 0.0           Ziel und Geltungsbereich  
Purpose and scope  
Objectif et champ d'application

**Explication 1 :**

Pour décider s'il s'agit d'une nouvelle édition ou d'une réimpression, voir RA de RDA 2.1.

[Etat: 09/2014]

**Explication 2 :** *Critères de distinction :*

**1. Distinction entre publications en série et monographies**

La fin prédéterminée de la ressource constitue le critère principal de distinction entre une monographie et une publication en série. Comme autres critères de distinction, on peut utiliser, le cas échéant, la présence d'une *numérotation* et/ou d'une *périodicité*.

En cas de doute, enregistrer la ressource comme monographie.

**Critères de distinction des publications en série :**

**a. Sans fin prédéterminée**

Vérifier si la fin de la publication est prédéterminée ou non. Cette information peut être tirée de la ressource elle-même ou puisée dans d'autres sources. Si la fin n'est pas prédéterminée, traiter la ressource comme une publication en série. On peut également supposer que la fin de la publication n'est pas prédéterminée si le titre propre suggère une publication en série ou si un abonnement est possible.

Aide à la décision: on a affaire à une fin prédéterminée si :

- le nombre des parties est fixé à l'avance ou
- la période de parution est fixée à l'avance ou
- le thème ou le contenu de la ressource laisse supposer que la publication prendra fin à un moment ou un autre.

Si l'examen confirme qu'une fin de publication est prédéterminée, traiter la ressource comme une monographie.

Tenir compte également de l'exception que constituent les « publications liées à des événements » décrite ci-dessous.

Le critère « sans fin prédéterminée » doit être satisfait dans tous les cas (à moins qu'il ne s'agisse de l'exception que constituent les « publications liées à des événements ») décrite ci-dessous.

## **b. Présence d'une numérotation**

- La numérotation est tirée uniquement de la ressource elle-même
- La numérotation ne doit pas forcément se trouver sur toutes les parties de la ressource
- La numérotation peut être numérique, alphabétique, alphanumérique et/ou chronologique.

Remarque : les dates de parution, de copyright, de production et de distribution ne constituent pas en elles-mêmes une numérotation. Elles peuvent compléter une numérotation existante.

### **Ressources portant un numéro d'édition, d'état ou de version :**

- Traiter une ressource qui porte un numéro d'édition, d'état ou de version, mais pas d'autre numérotation, comme une monographie. Exception : La périodicité est mentionnée dans la ressource elle-même et la fin de publication n'est pas prédéterminée (selon 1 a). Dans ce cas, traiter la ressource comme une publication en série.

#### **Exemple**

*Recht oder billig?*

*Impressum: Stand: Oktober 2009*

*Paraît annuellement (ne figure pas dans la publication)*

Enregistrer comme monographie

- En présence d'une numérotation en plus du numéro d'édition, numéro d'édition, d'état ou de version, utiliser cette autre numérotation comme critère de distinction.

#### **Exemple**

*Wegweiser durch die psychiatrische Versorgung - Ausgabe 01*

*Impressum: 1. Auflage 2010*

*Paraît tous les 1-2 ans (ne se trouve pas dans la publication)*

Enregistrer comme publication en série

- Si les critères de distinction d'une ressource se modifient suite par exemple à un changement de la numérotation de l'édition à une autre numérotation (par exemple, de la livraison) ou si une autre numérotation est ajoutée ou supprimée, s'en tenir en principe à sa décision initiale.

#### **Exemple**

*Handbuch Wasserwirtschaft*

*Impressum: 1. Auflage 1990*

Enregistrer comme monographie

*Handbuch Wasserwirtschaft*

*Impressum: 2. Auflage 1994*

Enregistrer comme monographie

*Handbuch Wasserwirtschaft*

*Impressum: 3. Ausgabe 2000*

Enregistrer quand même comme monographie

### **Exemple**

*Wegweiser für Menschen mit Behinderung im Großraum Stuttgart*

*Impressum: Ausgabe 1 – 2000*

*Wegweiser für Menschen mit Behinderung im Großraum Stuttgart*

*Impressum: Ausgabe 2 – 2002*

Enregistrer comme publication en série

*Wegweiser für Menschen mit Behinderung im Großraum Stuttgart*

*Impressum: Auflage 3 – 2004*

Enregistrer quand même comme publication en série

- En présence d'un groupe d'éditions parallèles d'un éditeur paraissant en différentes langues ou pour différentes régions et munies d'un numéro d'édition, les distinguer en principe selon les mêmes critères. Appliquer les critères de distinction retenus à toutes les éditions de ce groupe.

### **Exemple**

*Wegweiser für Menschen mit Behinderung im Großraum Frankfurt*

*Impressum: Wiesbaden : Deutsches Rotes Kreuz, Landesverband Hessen*

*Ausgabe 1 – 1998*

Enregistrer comme publication en série

*Wegweiser für Menschen mit Behinderung im Großraum Kassel*

*Impressum: Wiesbaden : Deutsches Rotes Kreuz, Landesverband Hessen*

*Ausgabe 1 – 1999*

Enregistrer comme publication en série

*Wegweiser für Menschen mit Behinderung im Großraum Darmstadt*

*Impressum: Wiesbaden : Deutsches Rotes Kreuz, Landesverband Hessen*

*Auflage 1 – 2001*

Enregistrer de façon uniforme toutes les trois ressources comme publications en série

### c. Périodicité

- La périodicité peut être tirée de la ressource elle-même ou puisée d'autres sources.
- Elle peut aussi être déterminée d'après le rythme de parution des parties.
- Tenir compte des indications relatives à la périodicité qui se trouvent dans le titre.
- La périodicité peut aussi être irrégulière.

### Exception : les « publications liées à des événements »

Les ressources dont la fin est prédéterminée mais qui présentent les caractéristiques des publications en série, telles que livraisons successives, numérotation et périodicité (par exemple, les journaux d'événements) sont tout de même traitées comme publications en série. Ce groupe comprend les publications liées à des événements sportifs, festivals, foires, etc. Les critères «numérotation » et « périodicité » doivent être satisfaits pour qu'une telle publication puisse être traitée comme une publication en série.

### Exemple

*Kirchentags-eSpress / 28. Deutscher Evangelischer Kirchentag : Stuttgart, 16. - 20. Juni 1999*

Un cahier était dédié à chacune des journées du 28<sup>ième</sup> Kirchentag

Enregistrer comme publication en série

### d. Traitement d'une publication en série comme collection monographique ou périodique ?

Pour la différenciation au sein de la publication en série entre collection monographique et périodique, voir EXPL de RDA 2.13.

## 2. Distinction entre publications en série et ressources intégratrices

Si les livraisons d'une ressource demeurent clairement distinctes, traiter la ressource comme publication en série. Si les livraisons complémentaires/mises à jour de la ressource sont intégrées dans la ressource de telle sorte qu'elles ne sont plus identifiables comme parties différentes, traiter la ressource comme ressource intégratrice (par exemple, bases de données, sites Web, publications à feuillets mobiles mises à jour, supports avec cumulation de l'ensemble du contenu). Lorsque la ressource se présente à la fois sous forme de publication à feuillets mobiles et sous forme de support électronique, c'est une indication que la ressource sur le support électronique est une cumulation du contenu et qu'elle est par conséquent à traiter comme ressource intégratrice. Si ce n'est pas le cas, une ressource sur support électronique n'est en cas de doute pas traitée comme ressource intégratrice.

Exemple de ressource intégratrice sur support électronique. La mention d'état indique qu'il s'agit d'une cumulation :

*Handbuch der Volksbanken und Raiffeisenbanken*

*Stand: 82. Ergänzung, September 2015*

### 3. Distinction entre ressources intégratrices et monographies

Si des mises à jour intégratrices sont prévues pour une ressource, traiter la ressource comme ressource intégratrice. Lorsque la ressource se présente à la fois sous forme de publication à feuillets mobiles et sous forme de support électronique, cela indique que la ressource sur le support électronique est une cumulation du contenu et qu'elle est par conséquent à traiter comme ressource intégratrice. Si ce n'est pas le cas, une ressource sur support électronique n'est en cas de doute pas traitée comme ressource intégratrice.

Exemple de ressource intégratrice à la fois sur support électronique et sous forme de publication à feuillets mobiles :

Mentions sur le support électronique:

*Ritterbusch, Sven*

*Unterweisungsfolien für die Elektrofachkraft*

*Stand 09/2015*

Mentions sur la page de titre de la publication à feuillets mobiles:

*Grundwerk Stand: September 2015*

### 4. Distinction des reproductions

- En général, traiter les reproductions d'une ressource comme l'original.
- Si uniquement certaines livraisons ou un nombre limité de livraisons d'une publication en série sont reproduites, les enregistrer comme monographies.
- Enregistrer les compilations de publications en série ou d'articles qui n'appartiennent pas au même domaine bibliographique comme monographies.
- Si des parties de publications en séries sont acquises ultérieurement par l'agence comme reproductions, celles-ci peuvent être enregistrées dans la notice de la publication en série comme comblement de lacunes. Si nécessaire, les bibliothèques ayant des besoins spéciaux (en particulier, les bibliothèques nationales et régionales avec dépôt légal) peuvent créer des descriptions distinctes pour ces livraisons.

### 5. Distinction des publications de congrès, etc.

- Selon les cas, enregistrer une ressource qui a pour créateur un congrès, etc. soit comme une seule unité, soit comme une monographie en plusieurs parties. Cette règle s'applique à tous les congrès, etc., qui sont enregistrés selon RDA 11.2. Cela comprend aussi les congrès, etc., qui sont enregistrés comme subdivisions de collectivités selon RDA 11.2.2.14.
- Exception, voir point 1c « Publications liées à des événements »
- Remarque : Le cas échéant, la numérotation est enregistrée selon RDA 11.6 comme élément d'identification du congrès. Il ne s'agit pas d'une numérotation d'une publication en série.

[Etat: 08/2016]

### Explication 3 relative aux index de publications en série :

#### **1. Index qui ne requièrent pas de description distincte**

En général, enregistrer l'index d'une publication en série dans la description de la publication en série indexée. L'enregistrement se fait selon RDA 7.16.

##### **Exemples :**

Contient des index

Contient des index paraissant une fois par année

Contient des index à intervalles irréguliers

Index 1/10 (1960/1969) contenu dans 11 (1970)

Index 1/24 (1970/1982) = 25 (1983)

Cette règle s'applique également à un index qui porte un titre propre, si cet index ne se rapporte qu'à une seule publication en série et est publié par la même entité. Dans ce cas, créer une variante de point d'accès pour le titre de l'index.

##### **Exemple :**

Zentralblatt für Gynäkologie

Contient l'index : GynLit

Variante de point d'accès : GynLit

#### **2. Index qui requiert une description distincte**

Créer une description distincte (que ce soit comme monographie ou comme publication en série) pour un index si

- un index paraît séparément et est publié par une autre entité que la publication en série indexée ;  
ou
- un index se rapporte à deux ou plusieurs publications en série différentes. *Remarque : Une publication en série enregistrée selon RDA 1.6.2 dans plusieurs descriptions est considérée comme **une** œuvre. Un index de cette œuvre ne fait pas l'objet d'une description distincte, mais il est mentionné dans les descriptions successives créées selon RDA 1.6.2.*

Créer des liens entre les descriptions enregistrées séparément selon RDA 25 ou l'annexe J. 2.5.

##### **Exemple – l'index paraît séparément :**

Index to Pravda / published by the American Association for the Advancement of Slavic Studies

Columbus, Ohio : American Association for the Advancement of Slavic Studies

Index de: Pravda

Pravda / Kommunističeskaja Partija Rossijskoj Federacii

Moskva : Izdatelstvo Pravda

Index: Index to Pravda

**Exemples - Un index se rapporte à plusieurs publications en série différentes.**

**Exemple 1 :**

Physical review and physical review letters index

Index de : Physical review. A, Atomic, molecular, and optical physics

Index de : Physical review. B, Condensed matter and materials physics

Index de : Physical review. C, Nuclear physics

Index de : Physical review. D

Index de : Physical review letters

Index de : Reviews of modern physics

Physical review

A, Atomic, molecular, and optical physics

Index: Physical review and physical review letters index

**Exemple 2 :**

Comic-Fachpressen-Index

Index de : Comic Speedline

Index de : Der Donaldist

Index de: Hit Comics

Index de: Reddition

Comic Speedline

Index : Comic-Fachpressen-Index

**Exemple - l'index paraît dans une monographie:**

Reichszentrale für Heimatdienst: Richtlinie

Index dans: Wippermann, Klaus: Politische Propaganda und staatsbürgerliche Bildung, 1976

[Etat: 09/2014]

*Explication 4 relative aux cumulatifs de publications en série :*

**Définition**

Les cumulatifs de publications en série (par exemple, cumulatifs mensuels, annuels ou pluriannuels) sont des recueils de différentes livraisons ou différents contenus ayant paru pendant une période donnée. Le contenu des différentes livraisons et des cumulatifs est en principe identique. Un cumulatif peut porter le même titre que les différentes livraisons, mais peut aussi paraître sous un titre différent. Il peut également être intégré dans la numérotation des différentes livraisons ou présenter son propre système de numérotation.

**1. Créer des descriptions distinctes dans les cas suivants :**

- a. Les cumulatifs portent le même titre propre, mais des numérotations différentes. Noter que si les titres propres sont identiques, il faut tenir compte de l'EXPL relative à la mention d'édition (RDA 2.5) et de la RA relative au titre de l'œuvre (chapitre 6 de RDA). Relier les descriptions entre elles selon 25 RDA. Enregistrer l'indicateur de relation conformément à la RA de l'annexe J. 2. RDA.

Titre propre	Law book guide	Law book guide
Mention d'édition	Edition mensuelle ou [Edition mensuelle]	Edition annuelle ou [Edition annuelle]
Numérotation	Vol. 1, no. 1 (Jan. 1973)-	1973-
Périodicité	mensuelle	annuelle
Indicateur de relation	<i>Augmenté par</i> Law book guide (Edition annuelle)	<i>Augmentation de</i> Law book guide

- b. Les cumulatifs portent des titres propres différents et des numérotations différentes. Relier les descriptions selon RDA 25. Enregistrer l'indicateur de relation conformément à la RA de l'annexe J.2 RDA.

Titre propre	Index medicus	Cumulated Index Medicus
Numérotation	Volume 1, number 1 (Jan. 1960)-	Volume 1 (1960)-
Périodicité	mensuelle	annuelle
Relation	<i>Augmenté par</i> Cumulated Index medicus	<i>Augmentation de</i> Index medicus

## 2. Ne pas créer de descriptions distinctes dans les cas suivants :

- a. Le cumulatif constitue une livraison au sein de la publication en série et est inclus dans la numérotation de la ressource.

Titre propre	International nursing index
Numérotation	Vol. 1, no. 1 (Jan. 1966)-
Note	Les trois premiers numéros paraissent trimestriellement, le numéro 4 constitue le cumulatif annuel

- b. Le cumulatif fait partie d'une livraison et est inclus dans la numérotation de cette livraison. Si le cumulatif porte un titre propre, il peut être enregistré comme variante de titre selon l'EXPL de RDA 2.3.6.1.

Titre propre	Quarterly economic review
Variante de titre	Annual economic review
Numérotation	January 1992 issue-
Note	Le numéro de décembre constitue le cumulatif annuel chaque année



- c. Le cumulatif fait partie d'une livraison, est inclus dans la numérotation de cette livraison et ne porte pas de titre propre. La numérotation est constituée de désignations chronologiques et le cumulatif paraît à la place du dernier numéro.

Titre propre	Library of Congress name headings with references
Numérotation	Jan./Mar. 1974 issue-
Note	Les trois premiers numéros de janvier à septembre paraissent une fois par trimestre; le numéro 4 oct./déc. constitue le cumulatif annuel

**3. En cas de doute, créer des descriptions distinctes.**

[Etat: 08/2015, trad. rév. 07/2016]

RDA 0.6.1            Allgemeines  
                          General  
                          Généralités

*Règle d'application :*

***Pour les bibliothèques de l'espace germanophones, un jeu d'éléments standards a été défini, contenant les éléments qui doivent obligatoirement être utilisés dans la description des ressources. Les éléments additionnels, obligatoires pour les bibliothèques, constituent avec les éléments fondamentaux le jeu d'éléments standards (Standardelemente-Set). Chaque bibliothèque a la possibilité de définir en plus des directives pour des éléments supplémentaires spécifiques, à savoir si et quand ces éléments spécifiques doivent être obligatoirement fournis.***

[Etat: 02/2014, trad. rév. 08/2016]

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum  
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 0.6.10      Abschnitt 7: Erfassen der Themen-Beziehungen  
Section 7: recording subject relationships  
Section 7 : Enregistrement des relations de sujet

*Explication :*

En attendant les chapitres RDA relatifs à l'enregistrement des relations de sujet, l'indexation matières continuera à se faire comme jusqu'ici.

[Etat: 08/2015, numérotation modifiée 08/2017]

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum  
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 0.8            Alternativen und Optionen  
                      Alternatives and options  
                      Alternatives et options

*Explication :*

Les instructions relatives aux alternatives et options sont fournies sous forme de règles d'application aux emplacements correspondants de RDA.

[Etat: 08/2015, trad. rév. 08/2016]

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum  
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 0.10            Beispiele  
                          Examples  
                          Exemples

**Explication:**

Lors de la traduction de l'anglais du texte des règles, les exemples figurant dans RDA n'ont pas été entièrement adaptés aux conventions et règles d'application en vigueur dans l'espace germanophone. Les exemples feront l'objet d'une révision.

Tous les exemples contenus dans la version allemande ou française des règles illustrent les éléments dans la forme sous laquelle ils seraient enregistrés en allemand, respectivement en français, mais de façon différente selon les conventions d'enregistrement en vigueur dans l'espace germanophone, dans les pays francophones ou dans les pays anglophones. Ils ne font en aucun cas force de loi.

[Etat: 08/2015, trad. rév. 07/2016]

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum  
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 0.11.2      Sprache und Schrift  
                         Language and Script  
                         Langue et écriture

*Explication :*

Dans l'espace germanophone, la langue de travail est l'allemand.

[Etat: 08/2015, trad. rév. 07/2016]